Le code de bonne conduite avec cette espèce protégée*

Ne pas toucher les tortues ni les œufs

Respecter une distance de 10 mètres

Ne pas utiliser de lumières artificielles qui désorientent les tortues

Ne pas photographier les tortues avec un flash

Respecter les consignes des personnes habilitées

Observez, informez, c'est protéger !

Grâce à vos données d'observation, vous contribuerez au programme scientifique de l'Observatoire Tortues Marines de France métropolitaine.

** En France, les tortues marines sont protégées (arrêté du 10 novembre 2022), une dérogation ou habilitation ministérielle est obligatoire pour toute intervention sur cette espèce.*

Crédits photos : © iStockphoto.com - Photos non contractuelles
comaustr

CAVALAIRE — GOLFE DE SAINT-TROPEZ —

OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

RTMMF

OBSERVATOIRE DES TORTUES MARINES MNHN-RTMAE-RTMMF-RTS

Golfe de Saint-Tropez Territoire d'exception